

## SÉANCE DU JEUDI 31 JANVIER 2008

Convocation du Conseil Municipal : le Conseil Municipal est convoqué le 24 Janvier 2008, pour le 31 Janvier 2008, à 20 heures.

### **Ordre du Jour** :

- 1°) Débat d'Orientation Budgétaire 2008 – Ville
- 2°)a) Débat d'Orientation Budgétaire 2008 – Assainissement Collectif
- 2°)b) Débat d'Orientation Budgétaire 2008 – Assainissement non Collectif
- 3°) Subventions 2008
- 4°) Subventions 2008 : versements d'acomptes
- 5°) Constructions de 21 logements sociaux locatifs : participation de la Communauté de Communes
- 6°) Personnel communal : Modification du tableau des emplois
- 7°) Vente délaissé Déviation Sud-Est
- 8°) Transfert au Département du Collège Jacques Peletier : Désignation du notaire
- 9°) Affaires diverses
- 10°) Questions diverses.

L'an deux mil huit, le trente et un Janvier, à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Changé, sur convocation et ordre du jour adressés et affichés le 24 Janvier 2008, se sont réunis en séance publique à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Joël DESBORDES, Maire.

**Étaient Présents** : Mmes et MM. DESBORDES, BLOTTIÈRE, FROGER, FOUCAULT, GASNIER, TRAHARD, LAUNAY, LANGOULANT, BEDOUET, DAVID, DORLÉANS, LEVEAU, METTAY, ROUMENS, TRAVERS, VIALLEFONT, BIGOT, BOUGARD, BUTET, CHANROUX, GUIVARCH, RENAUT

**Excusés et Représentés** : Mmes et MM. MAUBERT, BARBARAY, LONGEAU, BESSIÈRE, MESNEL

**Absent** : M. CUSSAC

<b><u>Pouvoirs</u></b> :	M. MAUBERT	à	M. GASNIER
	Mme BARBARAY	à	M. DESBORDES
	M. LONGEAU	à	Mme DAVID
	Mme BESSIÈRE	à	M. BLOTTIÈRE
	Mme MESNEL	à	Mme RENAUT

M. LANGOULANT a été désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 Décembre 2007 a été approuvé à l'unanimité.

### **1°) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2008**

Le Débat d'Orientation Budgétaire permet au Conseil Municipal d'être informé sur l'évolution de la situation financière de la Commune et de définir les orientations budgétaires qui préfigurent les priorités qui seront affichées dans le budget primitif.

La commune de Changé, située au 1763 ème rang national, possède un revenu moyen par habitant de 11 456 € pour une moyenne nationale de 8 750 €, soit 30 % supérieur.

## **I – ÉVOLUTION DE LA SITUATION FINANCIÈRE DE LA COMMUNE**

### **1) Principaux constats**

Concernant les dépenses de fonctionnement on constate qu'elles sont bien maîtrisées. En effet elles sont inférieures à la moyenne nationale des communes de même strate démographique. Les dépenses de personnel ralentissent sensiblement depuis 2007 et continueront à rester modérées en 2008.

Les ressources fiscales croissent toujours du fait de l'augmentation de la population. Cependant les nombreux travaux d'équipement engagés ces dernières années et nécessaires à une commune de 6 000 h, la faiblesse des ressources de fonctionnement évoquée lors du dernier conseil municipal, ont accru l'endettement de la commune qui demeure élevé

### **Evolution des charges et des produits**

#### **a) les charges**

Les charges à caractère général (C/011) se sont accrues de 6,68 %. On note une très forte progression des dépenses d'énergie gaz (+ 21 500 €) due à l'augmentation du prix du gaz et aussi à des factures payées en 2007 pour des consommations non facturées en 2006. D'autre part, les nouveaux contrats d'entretien des bâtiments communaux (chaudières et téléphone) ont participé également à l'augmentation de ces charges.

Les charges de personnel (C/012) ont diminué de 1,20 % en 2007 alors qu'elles avaient augmenté de 7,40 % en 2006 et de 6,50 % en 2005. Ceci est dû au non remplacement de 2 agents partis à la retraite avec un redéploiement de leurs activités sur d'autres agents. En 2008 elles n'augmenteront que de 50 000 € par rapport à 2007, 1 880 000 € contre 1 830 000 € soit une progression de 2,77 % sur 2 ans. Cette augmentation est essentiellement due à l'embauche de l'emploi aidé d'éducateur sportif (17 000 €, remboursé à 90 % par l'Etat, et à des cotisations exceptionnelles à la CNRACL (20 000 €) pour la validation de service de plusieurs agents. La fin de la mise à disposition du personnel de voirie pour le compte de la Communauté de Communes en 2008, permettra de transférer le temps de travail (1 800 heures) d'un agent de la voirie sur le service espaces verts. En effet la commune récupérera d'une part, l'entretien des espaces verts de plusieurs lotissements privés et d'autre part, l'entretien de la coulée verte. C'est le service qui sera amené à se développer dans un avenir proche. Les charges de personnel restent mesurées et bien maîtrisées au regard de la situation générale des communes appartenant à la même strate démographique, 48 % des dépenses réelles de fonctionnement pour une moyenne nationale de 58 %. Compte tenu du montant que cela représente (1 880 000 €) il est nécessaire d'être vigilant et de maîtriser au mieux ces dépenses.

Les charges de gestion courante, essentiellement les subventions aux associations et les participations (service incendie) ont progressé de 3,50 % du fait de l'augmentation des subventions d'équilibre aux budgets annexes, assainissement non collectif et transports (+ 20 000 €).

Les charges financières (intérêts des emprunts) ont diminué de 8 %, consécutif à un nouveau mode de calcul en 2007 des intérêts courus non échus. En 2008 elles s'élèveront approximativement à 300 000 €, chiffre identique à 2007. Le remboursement du capital des emprunts sera de 271 567 €, soit + 100 000 € par rapport à 2007 dû au report en 2008 d'un remboursement de prêt renégocié en 2007, ceci avait signalé au débat d'orientation budgétaire 2007. Nous retrouverons donc le montant habituel des années précédentes (320 900 € en 2006).

De façon générale les charges de fonctionnement de la commune sont modérées (680 € par habitant contre une moyenne de 853 €, soit - 20 %.

#### **b) les produits**

Les produits des services et du Domaine ont diminué de 4 %. On constate que les droits des services périscolaires (restaurants et garderies) stagnent du fait de la fermeture d'une classe maternelle à la rentrée 2007 et une diminution du reversement de salaires au budget général (1 emploi ½ assainissement non collectif au lieu de 2 emplois du fait du transfert de compétence).

Par contre les ressources fiscales (impôts locaux et taxes) progressent dans l'ensemble assez sensiblement (+ 4,60 %) dues à l'augmentation du produit des impôts locaux (nouveaux habitants et actualisation des bases). Toutefois, nous notons que les bases taxe d'habitation sont inférieures à la moyenne nationale (815 €/ habitant contre 1040 €). De ce fait, les impôts et taxes par habitant s'élèvent à 483 € pour 609 € de moyenne nationale. La taxe additionnelle aux droits de mutation a augmenté de 20 % (192 000 € contre 160 000 €).

En 2008 on notera une baisse significative de l'allocation de compensation versée par la Communauté de Communes suite au transfert de la compétence Enfance-Jeunesse. La commune sera cependant soulagée des dépenses correspondantes versées par le biais de la subvention annuelle allouée au Centre Rabelais. Il en sera de même pour la subvention de la Caisse d'Allocations Familiales.

En 2007 la Dotation Globale de Fonctionnement, versée par l'Etat, a progressé de 1.38 % et la Dotation Nationale de Péréquation (115 153 €) n'a pas augmenté alors qu'elle avait progressé de 11,47 % en 2006 afin de compenser la Dotation Globale de Fonctionnement qui est très inférieure au montant perçu par des communes de même strate démographique. On constate que cette D.G.F. est toujours faible par rapport à la moyenne départementale (129 €/ habitant contre 286 €) et ceci depuis plusieurs années. Malheureusement en 2008 il est vraisemblable que ces dotations n'évolueront pas.

Le potentiel financier de la commune (bases communales X taux moyen nationaux + D.G.F.) est de 33 % inférieur à la moyenne nationale (624 €/ habitant contre 832 €)

Les autres produits de gestion courante (C/75) sont constants.

### **Le financement des investissements :**

Hormis les restes à réaliser, le financement des investissements de 2007 a été assuré essentiellement par le F.C.T.V.A. (136 423 €) par les subventions, les dotations et la Taxe Locale d'Équipement et les participations diverses ( 321 520 €) et par le P.A.E (380 000 €). Un emprunt de 400 000 € a été réalisé pour les travaux du groupe scolaire primaire de l'Épau. Celui de 260 000 € destiné à financer l'acquisition de l'immeuble du Pôle Santé Changéen sera encaissé en octobre 2008, l'achat ayant été payé par la ligne de trésorerie. La vente de biens immobiliers (285 700 €) en cours (maison de la Forge et terrains de la D.S.E) ont permis également de financer les dépenses d'investissement.

La commune doit poursuivre une politique d'investissement très mesurée en phase avec sa surface financière actuelle.

## **2) L'endettement**

L'endettement au 1.1.2008 est de 8 579 088 € contre 7 841 209 € en 2007, soit un encours de dette par habitant de 1 518 € par habitant pour une moyenne nationale de 924 €/ habitant pour les communes de la même strate démographique. L'endettement est élevé. La faiblesse des ressources de la D.G.F et des bases fiscales réduit l'autofinancement et en conséquence la commune a eu recours à l'emprunt pour les investissements des dernières années nécessaires à une commune de 6000 habitants, comme nous l'avons expliqué dernièrement au conseil municipal. En outre ce sont des emprunts sur du long terme. Cependant du fait des renégociations de la dette menées en 2003, 2004 et 2005, l'annuité de la dette (remboursement intérêts et capital) est raisonnable, 15,83 % contre une moyenne de 13,06 % des recettes réelles de fonctionnement.

### **3) les marges de manœuvre**

La progression des ressources fiscales continue de croître à un rythme relativement élevé (+ 4,60 %). Celles-ci représentent désormais 43,82 % des recettes de fonctionnement. Elles ne sont composées que d'impôts sur les ménages (taxe d'habitation et foncier bâti) et également du foncier bâti des immeubles des zones d'activités. L'encouragement à l'installation de nouveaux foyers et la construction de logements neufs favorisent cette progression.

Cette situation réduit les marges de manœuvre de la Commune et la contraint à donner la priorité à l'augmentation des bases de la taxe d'habitation et du foncier bâti par l'accroissement de la population. La création de la ZAC de la Grouas va dans ce sens.

## **II – BILAN DES INVESTISSEMENTS 2007**

Les principales réalisations de 2007 ont été les suivantes

### **1) Travaux liés aux affaires scolaires**

- acquisition de matériel et de mobilier scolaire pour les écoles primaires et maternelles
- mise en conformité du restaurant scolaire de l'Epau (changement des plafonds et création d'un local réfrigéré pour la préparation des entrées froides)
- installation d'un abri-bus parking du collègue Jacques Peletier
- acquisition d'un chalet pour le stockage des vélos à l'école maternelle

### **2) Travaux liés à la sécurité routière**

- installation de feux tricolores carrefour rue des Vignes / rue de Cluny
- travaux d'éclairage public impasse de la Poste et Centre Rabelais
- réaménagement de la Grande rue – création d'une zone 30

### **3) Autres travaux**

- réalisation de clôtures au cimetière
- fin du réaménagement du cimetière
- dissimulation des réseaux EDF, France Télécom et éclairage public dans la Grande Rue, rue de la Tannerie et Impasse Hautclair
- plantation d'arbres plaine de jeux
- plantation de massifs dans divers lotissements
- réfection des bureaux de la mairie (salle de mariage, comptabilité, services techniques)
- réfection du standard, du câblage informatique de l'ensemble des bureaux

### **4) Acquisitions de matériel**

- matériel de voirie
- matériel pour les espaces verts
- changement du véhicule du policier municipal

### **5) Social et Emploi**

- adhésion à la Mission Locale pour les demandeurs d'emploi de 16 à 25 ans
- adhésion au comité de pilotage des Maisons de l'Emploi
- acquisition d'un local et réalisation de travaux pour accueillir des médecins

### **6) Vie associative et Communication**

- remplacement du panneau d'informations Plaine de Jeux François Mitterrand
- travaux d'enrobés cour de l'école de Musique
- acquisition de matériel pour l'école de Musique
- remplacement des équipements scéniques du Centre Rabelais
- poursuite de l'aménagement de la bibliothèque

#### **7) Enfance – Jeunesse**

- création d'un parc multi-sports
- début de la réalisation d'un skate-park par la Communauté de Communes
- Remplacement du car pour les transports scolaires

### **III – ORIENTATIONS 2008**

Les dépenses d'investissement devront être maîtrisées et le recours à l'emprunt minoré. Sous réserve des possibilités financières de la Commune, la priorité sera donnée :

#### **1) Aménagement de l'Espace**

- poursuite du dossier de création de Zone d'Aménagement Concertée de la Grouas et premières ébauches d'aménagement.
- acquisitions foncières nécessaires à la mise en place de cette Z.A.C.
- acquisitions de terrains afin de terminer la coulée verte

#### **2) Enfance – Jeunesse**

- mise à disposition de l'éducateur sportif pour les associations sportives et les activités périscolaires

#### **3) Bâtiments**

- poursuite de l'extension et de la réhabilitation du groupe scolaire primaire Epau
- réfection de la toiture de la Mairie
- reprise des études de l'extension du gymnase de l'Auneau et de la salle de tennis de table

#### **4) Voirie**

- réalisation de la voirie derrière le collège
- réalisation des travaux d'enfouissement des réseaux entre l'Impasse de la Masnière et le giratoire du R.D.92
- réfection des trottoirs de l'Impasse Hautéclair
- tourne à gauche route de l'Epau après le pont de la déviation : demande à la CDC
- sécurité de la route du Tertre : demande à la CDC

#### **5) Assainissement – Environnement**

- poursuite du déconventionnement des assainissements individuels
- amélioration du paysager de la commune

#### **6) Vie Associative et Communication**

- étude d'une maison des Associations
- réfection des courts de tennis

#### **7) Social**

- poursuite des travaux de viabilité pour la réalisation de 21 logements sociaux locatifs sur le secteur de l'Auneau
- Fin des travaux d'aménagement du Pôle Santé Changéen et accueil de nouveaux professionnels de la santé
- mise en place d'une antenne de la Maison de l'Emploi de l'Agglomération Mancelle au Service Emploi de la Mairie.
- Etudes de liaisons en transports en commun vers la ville du Mans
- Poursuite de la faisabilité d'un établissement d'accueil pour personnes âgées (Alzheimer).

## **2°) a) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE- ASSAINISSEMENT COLLECTIF**

Avant d'engager le débat sur les orientations budgétaires de 2008, il est nécessaire de rappeler la situation financière du budget assainissement, et d'examiner sa dette.

### **I - LES PRINCIPAUX POSTES BUDGÉTAIRES**

	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>290 633,73</b>	<b>304 651,80</b>
011 Charges à caractère général	54 199,87	69 386,01
012 Charges de personnel	47 904,02	42 917,89
65 Autres charges de gestion	949,89	1 125,67
66 Charges financières	27 563,58	32 627,13
67 Charges exceptionnelles	205,90	1 665,90
68 Dotations aux Amortissements et Produits	159 510,47	156 929,20
00 Déficit/ Autofinancement complémentaire		
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>332 558,15</b>	<b>379 339,83</b>
704 Travaux de Branchement	40 282,00	35 977,00
7061 Redevances Assainissement	214 414,29	234 968,46
66 Charges financières	7 222,48	6 985,16
74 Subventions d'exploitation	3 536,15	11 647,00
77 Produits exceptionnels	124,00	18,48
777 Amortissements subventions	62 488,55	62 625,31
002 Excédent de fonctionnement	4 490,68	27 118,42

	<b>2006</b>	<b>2007</b>
<b>Dépenses d'Investissements</b>	<b>518 872,19</b>	<b>1 171 480,83</b>
13 Subventions	62 488,55	62 625,31
16 Remboursement d'Emprunts	85 035,03	96 169,85
20-21 Acquisitions de Biens		4 511,41
23 Travaux	331 609,94	952 301,90
001 Déficit reporté	39 738,67	55 872,36
<b>Recettes d'Investissements</b>	<b>462 999,83</b>	<b>879 888,46</b>
10 Dotations	39 738,67	14 806,00
13 Subventions	94 667,87	479 019,09
16 Emprunts	168 985,16	229 134,17
26 Titres de participation	97,66	
28 Amortissements des Immobilisations	159 510,47	156 929,20
001 Excédent		

### **II - LA DETTE**

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2008, elle est de 738 706,01 € soit une augmentation de 134 816 €

L'annuité à payer au cours de l'exercice 2008 est estimée à 91 534,94 € (113 958 € en 2007) se

répartissant en 31 838,55 € d'intérêts et de 59 705,39 € en remboursement de capital. Malgré l'emprunt pour la station d'épuration, les charges financières diminuent du fait de l'extinction de certains emprunts. Par contre les frais de fonctionnement de cette station seront en augmentation.

### **III - TAXES D'ASSAINISSEMENT**

La redevance est applicable à la quantité d'eau consommée.

Pour 2008: redevance le m3	1,40 HT	(TVA à 5,5%)
Taxe de raccordement	1 570,00 HT	(TVA à 5,5%)

### **IV - PROGRAMME 2008**

- ◆ Fin réhabilitation station épuration.
- ◆ Travaux de raccordement de quelques maisons individuelles et du groupe scolaire primaire de l'Epau suite à sa réhabilitation (nouveau branchement).

### **2°) b) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE- ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF**

Avant d'engager le débat sur les orientations budgétaires de 2008, il est nécessaire de rappeler la situation financière du budget assainissement, et d'examiner sa dette.

### **I - LES PRINCIPAUX POSTES BUDGÉTAIRES**

	2006	2007
<b>Dépenses de Fonctionnement</b>	<b>104 275,51</b>	<b>104 192,22</b>
011 Charges à caractère général	6 365,88	20 048,54
012 Charges de personnel	18 595,85	483,78
65 Autres charges de gestion	0,43	
66 Charges financières	17 679,18	18 716,54
67 Charges exceptionnelles	1 557,20	5 175,18
68 Dotations aux Amortissements et Produits	60 076,97	59 768,18
00 Déficit/ Autofinancement complémentaire		
<b>Recettes de Fonctionnement</b>	<b>114 561,35</b>	<b>113 541,16</b>
7061 Redevances Assainissement		
66 Charges financières	2 836,84	3 044,96
74 Subventions d'exploitation	20 000,00	350,00
77 Produits exceptionnels	46 557,20	67 000,00
777 Quote-part subventions investissement	43 146,18	43 146,20
002 Excédent de fonctionnement		

	2006	2007
<b>Dépenses d'Investissements</b>	<b>85 159,23</b>	<b>86 480,83</b>
13 Subventions	43 146,18	43 146,20
16 Remboursement d'Emprunts	32 774,29	32 854,53
23 Travaux		
Autres Dépenses (dt déficit reporté)	9 238,76	10 480,10
<b>Recettes d'Investissements</b>	<b>74 679,13</b>	<b>73 149,71</b>
10 Dotations et Reserves	10 000,00	10 285,84
16 Emprunts	3 044,96	3 095,69
21 Immobilisations corporelles	1 557,20	
001 Excédent		
28 Amortissements des Immobilisations	60 076,97	59 768,18

### **II - LA DETTE**

Au 1er Janvier 2007, elle est de 362 518,15 €

L'annuité à payer au cours de l'exercice 2008 est de 45 586,39 € se répartissant en 15 627,55 €

d'intérêts et de 29 958,84 € en remboursement de capital.

### **III – ABONNEMENT FORFAITAIRE**

Un tarif abonnement forfaitaire a été instauré pour les propriétaires n'acceptant pas le déconventionnement. Pour 2008 l'abonnement annuel est fixé à 219,00 € HT (TVA à 5,5%) (ou 18,25 € HT / mois).

### **IV – PROGRAMME 2008**

Au 1<sup>er</sup> janvier 2006, le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) a été transféré à la Communauté de Communes du Sud-Est du Pays Manceau. En 2007, jusqu'au 30 Juin, la commune a assuré le contrôle pour le compte de la Communauté de Communes dans l'attente de la mise en place effective de ce service par celle-ci.

En 2008, la commune assurera les travaux d'amélioration des assainissements individuels pour les propriétaires qui souhaitent déconventionner après une remise en état de fonctionnement normal de leur assainissement individuel. Quelques vidanges seront également réalisées.

### 3°) SUBVENTIONS 2008

SUBVENTIONS	2007	2008
<b>ASSOCIATIONS</b>		
Amicale Personnel Communal	5 215,00	5 215,00
Mutuelle du Personnel	2 500,00	2 500,00
Amicale Promeneurs Changéens	435,00	445,00
A C P G	310,00	320,00
Association Familles Rurales	7 980,00	8 140,00
Ainés Ruraux	1 165,00	1 190,00
Centre François Rabelais	340 615,00	227 863,00
(Détail : Subvention communale	212 745,00	187 863,00
Subvention CAF	113 970,00	30 000,00
Location de salles)	13 900,00	10 000,00
Collège Foyer	340,00	350,00
UNSS	230,00	235,00
Transport	415,00	425,00
CDI	310,00	320,00
Foot féminin	1 000,00	1 000,00
Coopérative Ecole Maternelle	500,00	500,00
" Danse contemporaine	400,00	400,00
" Transport	950,00	1 000,00
Coopérative Ecole Primaire	500,00	500,00
" Classe de Mer	13 320,00	11 250,00
" Stage de Danse	480,00	480,00
" Cinéma - expression artistique- rallye multi matieres	600,00	1 000,00
" Spectacle Noël	900,00	1 000,00
" Concert - Rallye lecture	500,00	600,00
Comité des Anciens	8 820,00	9 000,00
Comité de Jumelage	2 475,00	2 525,00
Ecole de Musique	32 175,00	33 785,00
F N A C A	310,00	320,00
Gymnastique Volontaire	285,00	290,00
Amicale des Jardiniers Changéens	165,00	170,00
Rétro Motocyclettes Sarthoises	980,00	1 000,00
Changé Auto Sports		300,00
Sapeurs Pompiers	2 070,00	2 115,00
Section de Pêche Epinoche	585,00	600,00
Les Amis du Lavoir	87,00	90,00
10 KM de Changé	535,00	545,00
Prévention Routière	105,00	110,00
Mission Locale	5 065,00	5 304,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>432 322,00</b>	<b>320 887,00</b>
<b>ASSOCIATIONS CULTURELLES</b>		
Arabesque	4 330,00	4 420,00
Harmonie	1 680,00	1 715,00
Renaissance	2 845,00	2 900,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>8 855,00</b>	<b>9 035,00</b>
<b>ASSOCIATIONS SPORTIVES</b>		
A C T C /Cyclotouriste	1 980,00	2 020,00
B B C /Basket Ball	2 870,00	2 930,00
C S C /Football	2 820,00	2 880,00
E C C /Cyclisme	1 080,00	1 100,00
Judo	1 610,00	1 645,00
Tennis	1 175,00	1 200,00
Tennis de Table	1 400,00	1 430,00
Aïki Tai dô	425,00	
Twirling Bâton	800,00	820,00
Masc 72		300,00
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>14 160,00</b>	<b>14 325,00</b>
<b>SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES</b>		
Provisions	4 663,00	5 753,00
Masc 72	300,00	
Coopérative Ecole Primaire	250,00	
<b>SOUS-TOTAL</b>	<b>4 663,00</b>	<b>5 753,00</b>
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>460 000,00</b>	<b>350 000,00</b>

Adopté par 23 voix contre 4 abstentions.

#### **4°) SUBVENTIONS 2008 – VERSEMENT D'ACOMPTES**

Afin de faciliter la trésorerie de certaines associations, Monsieur le Maire propose le versement d'acomptes suivants sur les subventions 2008 :

- Association de Gestion du Centre François Rabelais	57 000 €
- Ecole de Musique Changéenne	16 000 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de verser lesdites sommes aux Associations ci-dessus désignées.

La dépense sera imputée au compte 6574 – Subventions à des organismes privés et autres personnes de droit privé – au budget primitif 2008.

Adopté à l'unanimité.

#### **5°) CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX TRAVAUX DE VIABILITÉ :**

La Commune et la Communauté de Communes du Sud-est du Pays Manceau ont confié au Foyer Manceau la réalisation de 21 logements sociaux locatifs, 16 pour le compte de la Commune et 5 pour la Communauté de Communes.

Le terrain acquis n'étant pas équipé, la commune va réaliser les travaux de viabilisation nécessaires pour l'ensemble de l'opération, à savoir :

- création d'une voie principale desservant l'ensemble de la propriété communale susceptible d'accueillir à terme 35 logements
- création d'une voie intérieure desservant 15 des 21 logements dont 5 pour le compte de la Communauté de Communes
- réalisation des réseaux souples (EDF, Gaz, Téléphone) pour les 21 logements
- réalisation des réseaux d'assainissement pour l'ensemble de l'opération.

En accord avec la Communauté de Communes, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de fixer la participation financière de la Communauté de Communes comme suit, déduction faite des subventions qui lui auront été accordées :

- 5/35 du coût HT de la voie principale
- 5/15 du coût HT de la voie intérieure
- 5/21 du coût HT des réseaux souples
- 5/21 du coûts des autres prestations et honoraires (maîtrise d'œuvre, CSPPS, espaces verts...)
- 

La participation demandée à la Communauté de Communes sera celle réellement supportée par la Commune déduction faite des subventions attribuées.

Adopté à l'unanimité.

#### **6°) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS**

Conformément à l'Article 34 de la Loi du 26 Janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la Collectivité ou de l'établissement. Il appartient donc au Conseil Municipal de modifier le tableau des emplois, afin de permettre la nomination des agents lauréats d'un concours.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la Loi n° 83-634 du 13 Juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des Fonctionnaires Territoriaux,

Vu la Loi n° 84-53 du 26 Janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le Décret n° 2006-1690 du 22 décembre 2006 portant statut particulier des cadres d'emploi des Adjoint Administratifs Territoriaux,

Vu le décret n°2006-1391 du 17 novembre 2006 portant statut particulier des agents de police municipale,

Vu la délibération du Conseil Municipal en date du 14 décembre 2007 fixant les taux de promotion pour l'année 2008,

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- décide de transformer les postes suivants à compter du 1<sup>er</sup> février 2008
  1. Avancement de grade (lauréat d'un concours)
- Adjoint Administratif 2<sup>ème</sup> classe (secrétariat) → Adjoint Administratif 1ère classe
  2. Avancement de grade (tableau d'avancement)
- Brigadier → Brigadier-chef principal

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges de ces emplois seront inscrits au Budget Primitif 2008 – Chapitre 12.

Adopté à l'unanimité.

### **7°) VENTE DÉLAISSÉ DÉVIATION SUD-EST à Monsieur et Madame HAMIA**

Par délibération en date du 28 juin 2007, la commune a vendu à La S.A.R.L. QUINZICO-PEREIRA – 41, Route du Tertre, à Changé un terrain cadastré BD n° 263 d'une superficie de 36 a 43 ca. La S.A.R.L. QUINZICO-PEREIRA n'ayant pas obtenu le financement nécessaire ne donne pas suite à cet achat.

Maître Armanger, chargé de la vente, a un nouvel acquéreur, Monsieur et Madame HAMIA Imad, demeurant 30, rue de Nancy au Mans. Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de leur vendre ce terrain au prix de 75 000 €

Vu l'avis des Domaines,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- 1°) décide de vendre à Monsieur et Madame HAMIA Imad, demeurant 30, rue de Nancy au Mans, un terrain cadastré section BD n° 263 de 36 a 43 ca au prix de 75 000 €
- 2°) autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de vente ainsi que tous les documents à intervenir, acte de vente qui sera passé en l'Etude de Maître ARMANGER, Notaire à Yvré l'Evêque, aux frais de l'acquéreur.

Adopté à l'unanimité.

## **8°) TRANSFERT AU DÉPARTEMENT DU COLLÈGE JACQUES PELETIER- NOTAIRE CHARGÉ DE LA VENTE :**

Par délibération du 7 septembre 2007, la commune de Changé a cédé au Département l'établissement suivant :

**Collège « Jacques Peletier » Changé - section AT - parcelle n°201**

Le prix de cession a été fixé à 15 € symbolique avec prise en charge des frais notariés par le Département.

La présente délibération précise que l'acte de vente sera passé en l'étude de Maître ARMANGER, notaire à Yvré l'Evêque.

Adopté à l'unanimité.

## **9°) AFFAIRES DIVERSES**

Décisions prises dans le cadre des délégations du Conseil Municipal consenties à Monsieur le Maire :

Vu l'Article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibérations du Conseil Municipal en date du 4 Mai 2001 et du 17 Septembre 2004,

Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par Monsieur le Maire en vertu de ces délégations :

### **- Droit de préemption urbain**

La Commune de Changé renonce à exercer son droit de préemption urbain sur les immeubles suivants :

#### **1) Terrains non bâtis :**

- 14, Rue des Bergeronnettes : AT n° 310 – 598 m<sup>2</sup>
- Le Tertre : BC n° 123 – 3 348 m<sup>2</sup>
- 20, Route de la Californie : BD n° 355 – 3 000 m<sup>2</sup>
- 48, Route de Parigné l'Evêque - AT n° 383 – 592 m<sup>2</sup>

#### **2) Terrains bâtis :**

- 13, Grande Rue – AC n° 299 – 321 m<sup>2</sup>
- 30, Route de Parigné l'Evêque – AT n° 190 – 1 500 m<sup>2</sup>
- 6, Impasse Hautéclair – AC n° 63 – 473 m<sup>2</sup>
- 9, Allée de la Possonnière – AB n° 323 – 450 m<sup>2</sup>

## **10)° QUESTIONS DE L'OPPOSITION**

Les Elus de la liste d'Opposition ont posé les questions suivantes :

### **1°) Internet Haut Débit**

« Avez-vous une échéance pour l'accès haut débit du secteur des Commerreries ? »

#### **Réponse :**

L'accès au Haut Débit par Wimax a été proposé par un opérateur privé. Cependant, la réception n'est pas toujours probante. Le Conseil Général de la Sarthe n'a pas souhaité conclure de partenariat avec France Télécom pour diverses raisons. Il n'existe pas actuellement pour ce secteur de la Commune de solution satisfaisante.

### **2°) Réhabilitation du Groupe Scolaire**

« Qu'en est-il de la prise en compte des élèves handicapés dans le cadre de la réhabilitation du groupe scolaire ? »

#### **Réponse :**

Au rez-de-chaussée du bâtiment, 5 classes sont prévues pour les C.P. et les C.M. 1 et C.M. 2. Les élèves handicapés pourront donc accéder sans difficultés dans les locaux scolaires.

3°) Garderie péri-scolaire

« Combien d'enfants actuellement viennent à la garderie du matin ? »

**Réponse :**

A la rentrée de Septembre 2007, 33 enfants étaient accueillis aux garderies maternelles (20 à l'Auneau et 13 à l'Epau), 67 pour les garderies primaires (39 à l'Auneau et 28 à l'Epau). On note un pic de fréquentation entre 8 h et 8 h 50.

4°) Bulletin Municipal

« Lors du dernier bulletin municipal, vous avez globalement fait un bilan des 7 années de votre mandat. Nous n'avons pas été sollicités pour notre article de l'Opposition. Pourquoi ?

Ne pensez-vous pas que le bulletin municipal a été utilisé comme vecteur pour votre campagne ? »

**Réponse :**

La présentation photographique des réalisations des 7 années de mandat où il est d'ailleurs plus question de manifestations que de réalisations s'est faite en toute objectivité, sans commentaire partisan des faits relatés et au nom de l'équipe municipale dans son ensemble sans mention de la liste majoritaire.

En ce qui concerne l'absence de l'article de l'Opposition, il s'agit d'un oubli totalement involontaire du secrétariat, seules les associations ont été contactées.

5°) Accès à l'information

Dans un premier temps, suite à une réunion d'adjoints, vous nous avez refusé une rencontre que nous sollicitons, auprès du responsable des services techniques, M. Lidove. Après vous avoir rappelé que l'accès à l'information ne pouvait pas être refusé aux élus, vous avez finalement accepté un rendez-vous, en votre présence. Pouvez-vous motiver cette décision, y a-t-il censure de l'information ? »

**Réponse :**

Non, il n'y a pas eu censure de l'information. Le dossier de la Z.A.C. de la Grouas est un dossier technique et complexe. Monsieur le Maire souhaitait être présent à ce rendez-vous avec le technicien et uniquement en présence des Elus d'Opposition qui ont le droit, bien entendu, d'être informés sur l'ensemble des dossiers à débattre en Conseil Municipal.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 h 10 mn.

**SOMMAIRE :**

- 1°) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE 2008
- 2°)a) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – ASSAINISSEMENT COLLECTIF
- 2°)b) DÉBAT D'ORIENTATION BUDGÉTAIRE – ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
- 3°) SUBVENTIONS 2008
- 4°) SUBVENTIONS 2008 – VERSEMENT D'ACOMPTES
- 5°) CONSTRUCTION DE 21 LOGEMENTS SOCIAUX LOCATIFS : PARTICIPATION DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES AUX TRAVAUX DE VIABILITÉ
- 6°) PERSONNEL COMMUNAL : MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS
- 7°) VENTE DÉLAISSÉ DÉVIATION SUD-EST à Monsieur et Madame HAMIA
- 8°) TRANSFERT AU DÉPARTEMENT DU COLLÈGE JACQUES PELETIER – NOTAIRE CHARGÉ DE LA VENTE
- 9°) AFFAIRES DIVERSES
  - Droit de préemption urbain
    - . Terrains non bâtis
    - . Terrains bâtis
- 10°) QUESTIONS DE L'OPPOSITION
  - 1) Internet Haut Débit
  - 2) Réhabilitation du Groupe Scolaire
  - 3) Garderie péri-scolaire
  - 4) Bulletin Municipal
  - 5) Accès à l'information

Ont signé les membres présents et représentés :

Mmes et MM. :

DESBORDES

TRAVERS

BLOTTIÈRE

VIALLEFONT

FROGER

BIGOT

FOUCAULT

BOUGARD

GASNIER

BUTET

TRAHARD

CHANROUX

LAUNAY

GUIVARCH

LANGOULANT

RENAUT

BEDOUET

MAUBERT

DAVID

BARBARAY

DORLÉANS  
LEVEAU

LONGEAU  
BESSIÈRE

METTAY

MESNEL

ROUMENS